



# GROUPE D'ETUDE DU MEROU

## Assemblée générale

*Nice, le 22 janvier 2011*

### Membres présents :

Conseil d'administration : BACHET Frédéric, CABARET Jean, CANTOU Michel, FRANCOUR Patrice, HARMELIN Jean-Georges, LELONG Patrick, ROBERT Philippe.

Membres actifs : ANDRE Marc, ASTRUCH Patrick, BAILLY Nicolas, BARCELO Alain, BODILIS Pascaline, CHARBONNEL Eric, COTTALORDA Jean-Michel, DAUFRESNE Martin, DAUFRESNE Tanguy, FALLOURD Sophie, GALY Jean-Louis, GILLES Pierre, GLEIZES Geneviève, HARMELIN-VIVIEN Mireille, JULLIAN Eric, LE DIREAC'H Laurence, LOUISY Patrick, MORI Alain, MOUTON Patrick, NOUGUIER Nicolas, PASTOR Jérémy, REVERET Claude, ROUANET Elodie, RUITTON Sandrine, VALLON Raymond, VIOLETTE Hervé.

Membre correspondant : GARCIA-CHARTON José Antonio, KARA Mohamed Hichem.

Membres postulants : CASALTA Bérangère, DURIEUX Eric, PFLEGER Camille, SYGUT Angélique.

### Membres excusés (avec 28 pouvoirs) :

Conseil d'administration : BINCHE Jean-Louis, CULIOLI Jean-Michel, QUIGNARD Jean-Pierre, RANCHER Jacques.

Membres actifs : BARNABE Gilbert, BERGERE Hervé, BIGOT Adrien, BONHOMME François, BOURJEA Jérôme, CARRODANO Gérard, CHAUVET Claude, CLUA Eric, COUTE Alain, DALIAS Nicolas, DANIEL Boris, ENNAJI Ianis, ESPOSITO Gilles, FAURE Eric, GANTEAUME Anne, GARCIA Daniel, GARGANI Clément, GOARANT Cyrille, GOUTTENOIRE Thierry, HIREL Nicolas, LEFEBVRE Claude, LEJEUNE Pierre, LEJEUSNE Christophe, LENFANT Philippe, MARTINIER-ROUGÉ Gaby, MELLON Capucine, MONESTIEZ Pascal, MUSARD Olivier, NOVI Michel, ODY Denis, OLIVER Guy, PEREZ Thierry, PERSONNIC Sébastien, RAUBY Thibault, RETORE Catherine, ROBERT Nicolas, ROSENFELD Alexis, SASAL Pierre, SOURBES Francis, SOURBES Laurent, TAQUET Marc, VICENTE Nardo, WAGNER Marylène.

Membre correspondant : AIT ALI Ali, ARCULEO Marco, BALDE Atigou, RENONES-PEREZ Olga, RIVEILL Sélim, TUNESI Leonardo plus nouveaux membres DIMASSI Amine, GUIDETTI Paolo, HAVAKIS Yannis.

Membres postulants : COURSIER-FOURNIAL Peggy, JOMARD Chantal, LEGUAY Emmanuel, LEYDET Anthony, MOUSSA Myriam.

Invités : DURAND Benjamin.

### La séance est ouverte à 9 h 40.

Le président du GEM renouvelle tous ses vœux à chacun, en son nom et de la part du Conseil d'Administration pour cette année 2011. Il souhaite la bienvenue à tous les membres de l'assemblée et présente les excuses de ceux qui n'ont pas pu se déplacer.

Il remercie Patrice FRANCOUR et Jean-Michel COTTALORDA ainsi que l'Université de Nice-Sophia Antipolis qui nous accueillent sur ce magnifique campus de Valrose.

Il souhaite particulièrement la bienvenue à nos correspondants étrangers, José Antonio GARCIA-CHARTON venu d'Espagne et Mohamed Hichem KARA d'Algérie.

En préambule, le président rend hommage à Christian ALEGOET qui nous a quittés il y a presque un an, en février 2010. Il avait rejoint le GEM en 1983 et il laissera à tous le souvenir d'un ami sensible, convivial et toujours de bonne humeur, investi dans de nombreux combats pour le respect et la protection de la mer.

## **Nouveaux membres**

Avec les candidatures parvenues en retard l'année dernière, nous avons le plaisir d'accueillir cette année 9 nouveaux membres actifs et 3 correspondants.

### Membres actifs :

- Bérangère CASALTA, Ingénieur d'études en écologie marine, Observatoire marin, Sivom du littoral des Maures,
- Peggy COURSIER-FOURNIAL, Agent Technique de l'Environnement, Parc National de Port-Cros, Secteur de Porquerolles,
- Eric DURIEUX, Ecologue marin, Sète,
- Chantal JOMARD, Agent polyvalent, Parc National de Port-Cros,
- Emmanuel LEGUAY, Vétérinaire aquacole, Martigues,
- Anthony LEYDET, Éducateur à l'environnement marin et au développement durable, Naturoscope, Marseille,
- Myriam MOUSSA, Ingénieur de recherche clinique, La Timone, Marseille,
- Camille PFLEGER, Chargée de mission, Voile de Neptune, Sète,
- Angélique SYGUT, Adjointe Chef de Service aquarium et armement, Musée océanographique de Monaco.

### Membres correspondants :

- Amine DIMASSI, Docteur vétérinaire, Tunis, Tunisie
- Paolo GUIDETTI, Chercheur en zoologie, Université de Salento, Italie,
- Yannis HAVAKIS, Directeur du Milos Diving Center, Milos, Grèce.

## **RAPPORT MORAL**

Le GEM, association créée en 1986, aura cette année 25 ans et compte actuellement 106 membres actifs et 21 correspondants représentant la France métropolitaine, 4 territoires ou départements d'outremer et 11 pays essentiellement limitrophes de la Méditerranée.

Plusieurs missions ont été effectuées en 2010 : à Porquerolles pour le recensement bisannuel dans le cadre du contrat avec le Parc national de Port-Cros ; une mission exploratoire à Scandola pour préparer celle de 2011 ; pour la première fois une mission sur le littoral des Maures pour mettre en place le protocole et assurer la formation des plongeurs du SIVOM ; comme chaque année, la mission avec la FFESSM dans les Calanques de Marseille.

Comme il avait été décidé lors de notre dernière assemblée générale, une proposition de statut de protection des mérous et du corb a été rédigée par le conseil d'administration, pour approbation par l'assemblée générale.

**Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.**

## **RAPPORT FINANCIER**

Le trésorier F. BACHET présente le rapport financier de l'année écoulée (ci-joint). Les recettes 2010 s'élèvent à 8 955,50 € et les dépenses à 4 241,82 €. Le bilan 2010 est positif (4 713,68 €) et le solde général de l'association s'élève à 28 733,76 € au 01/01/2011.

Le bilan financier 2010 est bénéficiaire grâce au solde positif du financement de la mission à Cavalaire, à la gratuité de l'édition de *Marginatus* prise en charge par l'université de Nice et aux sponsors sollicités par Jacques RANCHER. Les provisions financières du GEM sont nécessaires pour assurer son fonctionnement, ses missions futures et prévenir des années moins fastes.

Le président félicite le trésorier et tous ceux qui ont contribué à la bonne santé de nos finances.

Le montant de la cotisation annuelle reste fixée à 10 €.

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2010**

### **- Médias et communication**

#### **Marginatus.**

Ph. ROBERT souligne la belle qualité du *Marginatus* n° 10 et remercie le rédacteur P. MOUTON ainsi que J.M. COTTALORDA, P. FRANCOUR et l'Université de Nice. C'est un outil de communication nécessaire pour valoriser nos actions et promouvoir la protection du mérrou.

Tous les anciens numéros sont téléchargeables sur le site et la version PDF du nouveau est très rapidement mise en ligne.

Pour que les destinataires reçoivent la version papier avant les vacances d'été, elle doit être expédiée au début du mois de juin. La réception des articles au plus tard fin mars permet de réaliser les travaux du comité de lecture, du journaliste, du maquettiste et de l'imprimeur dans les délais.

P. MOUTON : *je me félicite de la collaboration avec J.M. COTTALORDA et P. FRANCOUR. Je suis le capitaine du magazine, écrivez vos articles comme vous le sentez, je me charge de les remettre en forme. Envoyez-moi uniquement les textes avec les illustrations en basse définition, réservez la meilleure définition possible pour J.M. COTTALORDA.*

Divers articles sont envisagés pour le numéro 11 : un article sur le braconnage que M. ANDRE avait envoyé l'année dernière ; "Polynésie française : le « kito » victime de ses amours ?" par B. MARTIN et G. ALLANIC, relayé par P. SASAL ; "La pompe à Mérrou" de Frédéric Dumas, envoyé par G. LORIDON ; "les mérrou de la Réunion" par M. HARMELIN-VIVIEN ; des articles sur le corb, sur *Mycteroperca*, sur les autres mérrou, sur la nouvelle réglementation sécurité plongée,...

En cas de besoin, un feuillet supplémentaire sera inséré, cela permettrait d'augmenter le nombre d'articles (si les propositions sont plus nombreuses), d'aérer les textes, de mettre plus en valeur les photos ou éventuellement de composer un mini poster.

P. LELONG rappelle que l'envoi postal des *Marginatus* aux membres correspondants et aux membres établis hors métropole représente un coût important. Etant donné que la publication est très rapidement mise en ligne sur le site Internet, il est décidé de leur envoyer un e-mail avec le fichier PDF et de leur demander s'il désirent recevoir des exemplaires papier.

#### **Site Internet**

Malgré les sollicitations faites lors de la dernière assemblée, il n'y a pas eu d'informations envoyées par les membres du GEM. Chacun peut en effet les envoyer à P. FRANCOUR (Patrice.Francour@unice.fr), J.M. COTTALORDA (jean-michel.cottalorda@unice.fr), ou P. BODILIS (Pascaline.Bodilis@unice.fr).

Un volet sur les statistiques de visite a été ajouté sur la page d'accueil par D. GARCIA.

Le site est encore peu visible à partir des moteurs de recherche comme Google. P. FRANCOUR a modifié le texte sur les mérrou sur Wikipedia de façon à ce que le site du GEM soit le premier cité en lien externe.

Quelques modifications vont être apportées :

- Dans l'onglet "Missions du GEM", les missions organisées par le GEM vont être différenciées de celles où il n'est que partenaire (Banyuls, Calanques, ...) ; les informations contenues dans leurs comptes-rendus sont néanmoins très utiles et il est souhaitable de les conserver.

- Les textes règlementaires sur la sécurité plongée et apnée seront ajoutés dès qu'ils seront finalisés.

- Les fiches descriptives des autres mérrou méditerranéens seront complétées.

#### **Promotion du GEM et de la connaissance du mérrou**

- Salons : le Parc National de Port-Cros a sollicité le GEM et l'Agence des Aires Marines Protégées pour faire un stand commun lors du salon nautique et du salon de la plongée. Nous avons décliné cette offre, la participation à ces manifestations ayant un coût non négligeable, même si le stand lui-même nous est offert. Nous pouvons néanmoins mettre à disposition de la documentation et les panneaux sur le GEM et le mérrou.

- Musée océanographique de Monaco : à l'occasion du centenaire de l'Institut Océanographique présente depuis le mois de novembre et pour 2 ans une exposition "Méditerranée, splendide, fragile, vivante" et édite un ouvrage portant le même titre. Le mérrou y a trouvé naturellement sa place ainsi que le GEM et P. GILLES remercie les membres du GEM qui ont participé à son élaboration.

- Télévision : J.G. HARMELIN a présenté le corb et la demande de "moratoire" lors du JT de 20 h sur TF1 le 19 mai 2010. L'annonce de notre action suscite de nombreuses réactions sur les forums du Web.

- Films : S. RUITTON : *R. HEUZEY est venu filmer les parades nuptiales des mérours à La Gabinière cet été pour une émission sur France 2, "Grandeur Nature" de Gédéon Production.*

P. FRANCOUR : *le film "Des mérours et des hommes" de Matilde VAUDON, production Goutte à Goutte, a obtenu le label CNRS Images et est disponible sur le site [www.videotheque.cnrs.fr](http://www.videotheque.cnrs.fr). Nous devrions en recevoir quelques exemplaires.*

- Le livret sur le mérour dans la collection "les carnets de la huppe", a été édité chez Glénat, mais il est peu distribué. On peut se le procurer auprès du Parc National de Port-Cros.

- La revue "Les travaux scientifiques du Parc national de Port-Cros" a publié en 2010 2 articles sur le mérour :  
- RUITTON S., P. ASTRUCH, M. CANTOU, J.M. COTTALORDA, L. LE DIREAC'H, GEM, 2010 - Premier recensement du mérour brun (*Epinephelus marginatus*) à Porquerolles (Méditerranée, France). *Sci. Repts Port-Cros natl Park*, **24** : 139-146.

- HARMELIN J.G., S. RUITTON, GEM, 2010 - Statut du mérour brun (*Epinephelus marginatus*) dans le Parc national de Port-Cros (France, Méditerranée) : état 2008 et évolution en 15 ans. *Sci. Repts Port-Cros natl Park*, **24** : 147-159.

Ces 2 articles sont disponibles auprès d'A. BARCELO.

### **- Missions et programmes de recherche 2010**

#### **Suivi des peuplements de mérour brun et de corb de l'île de Porquerolles**

Convention de partenariat PNPC / GEM.

Responsables scientifiques : S. RUITTON et L. Le DIREACH

Logistique et sécurité: Parc national de Port-Cros.

Participants : 6 plongeurs GEM + 4 agents du Parc, 4 apnéistes.

Date : 22-24 octobre 2010.

Objectifs : Recensement des mérours bruns et des corbs sur 5 sites choisis dans la zone Natura 2000 de l'île de Porquerolles. Périodicité de 2 ans.

Le recensement des mérours et des corbs a eu lieu à Porquerolles du 22 au 24 octobre 2010. Il s'agissait là du retour 2 ans après le premier recensement mené à autour de l'île. L'évaluation de la population des mérours bruns de Porquerolles n'est pas menée de manière quasi-exhaustive comme cela se fait dans d'autres sites. Nous avons choisi de réaliser des comptages dans des zones bien précises : 5 sites profonds échantillonnés par les plongeurs en bouteille et 7 secteurs parcourus par les plongeurs en apnée. Ces zones ont été choisies en fonction des différents modes de gestion mis en place par le Parc national de Port-Cros afin de contrôler la pêche de plaisance.

Au total, le nombre de mérours bruns est constant dans les sites profonds (82 en 2008 et 79 en 2010). En revanche, on note une nette augmentation de la population dans les petits fonds et notamment grâce à la présence de jeunes individus (15 en 2008 et 36 en 2010 dont 18 avec une taille inférieure ou égale à 25 cm). Ces petits mérours ont été observés à la côte à des profondeurs souvent inférieures à 6 m. La présence de jeunes individus est certainement due à des recrutements en 2009 et 2010.

De 2008 à 2010, nous ne notons aucune variation de la population des mérours ou des corbs pouvant être mise en relation avec les différents modes de gestion de la pêche de plaisance. En revanche, nous pouvons conclure que Porquerolles est certainement un site propice pour l'installation du mérour brun (recrutement, habitats disponibles, poissons fourrages présents). La poursuite d'une démarche de gestion de pêche par le PNPC sera certainement bénéfique pour les mérours et les autres espèces mais tout "effet réserve" demande plusieurs années afin de se mettre en place.

Discussion : M. CANTOU : *dans le site protégé du Port des Anches on a pu constater une augmentation de la taille et du nombre des poissons, un comportement plus calme par rapport à la mission de 2008. Ce secteur se différencie des autres secteurs de l'île.*

S. RUITTON : *dans le secteur du Sarranier où la pêche sous-marine est interdite depuis peu, les mérours conservent un comportement fuyant très différent de ceux de Port-Cros.*

### **Mission sur le littoral des Maures**

Convention de partenariat SIVOM Littoral des Maures / GEM.

Responsable scientifique : P. FRANCOUR

Logistique et sécurité: SIVOM Littoral des Maures.

Participants : 6 plongeurs GEM + 3 personnes du SIVOM, 4 apnéistes.

Date : 15-16 octobre 2010.

Du 15 au 16 octobre 2010, une mission d'inventaire des mérours s'est déroulée à Cavalaire, à l'initiative du SIVOM des Maures. Cette mission avait comme principal objectif de dresser un premier inventaire de la population de mérour et d'associer le personnel du SIVOM des Maures aux comptages pour les former. Six plongeurs du GEM, 4 apnéistes ont été accompagnés par 3 personnes du SIVOM (2 plongeurs et un pilote de bateau). Les plongées ont été faites sur des sites connus de plongée sous-marine, au sein de la zone Natura 2000 "Corniche Varoise" dont le SIVOM assure la gestion : la Grande et la Petite Quairolles, les Brisées et l'Enfert du Trayas. Une vingtaine de mérours ont été observés sur les sites des Quairolles (40 à 95 cm) et des Brisées (50 à 100 cm de longueur totale). Les tailles moyennes étaient voisines : 65 et 70 cm. Seuls trois mérours ont été observés sur l'Enfert du Trayas. Un peu plus d'une quinzaine de mérours ont été observés par les apnéistes (10 à 35 cm de longueur totale). Il faut souligner que la moitié des petits mérours observés faisaient moins de 20 cm. Cela confirme donc bien les observations effectuées initialement par le personnel du SIVOM sur la relative abondance des mérours de petite taille.

La collaboration entamée avec le SIVOM permet donc au GEM de disposer de nouvelles données sur les effectifs de population de mérours en dehors d'un espace protégé et surveillé comme un parc national (Port-Cros) ou une réserve (Côte Bleue, Banyuls-sur-mer). Il faut toutefois rappeler que les zones Natura 2000 sont, au titre de la loi, considérées comme des espaces protégés, mais elles ne disposent pas encore de moyens de surveillance identiques à ceux existant dans les parc nationaux ou les parc marins. La poursuite de ces inventaires permettra donc de savoir si la mise en place progressive des mesures de gestion préconisées au sein de cette zone Natura 2000 auront pour conséquence un accroissement de la population de mérours.

Discussion : M. ANDRE : *c'est une zone non protégée et pourtant très riche, on y trouve beaucoup de juvéniles.*

M. HARMELIN-VIVIEN : *les petits mérours ne sont pas une cible pour les braconniers et les fonds sont favorables au recrutement.*

J.G. HARMELIN : *le littoral des Maures est très proche du Parc National de Port-Cros qui est une zone de reproduction et un fournisseur des larves et juvéniles.*

S. RUITTON : *les jeunes mérours sont une cible potentielle pour la pêche à la ligne ; dans les mesures de gestion préconisées dans le Document d'Objectifs Natura 2000 figure l'évaluation des pressions exercées par les pêches de loisir et la pêche professionnelle sur le milieu.*

B. CASALTA : *un jeune mérour a été pris à la ligne dans le port et le pêcheur ignorait tout de cette espèce. Il faut accentuer le travail de communication vis-à-vis du grand public.*

### **Inventaire de la population de jeunes mérours dans les eaux de la presqu'île de Giens.**

Responsable : Marc ANDRE

Depuis 2 ans, nous suivons le même protocole que dans les eaux du Parc National de Port-Cros. La presqu'île de Giens a une architecture sous-marine comparable mais les mesures de protection en sont absentes. Dans la zone prospectée, 0 – 8 mètres, nous n'avons trouvé aucun juvénile.

### **Campagne d'inventaire de la population de mérours dans les calanques de Marseille**

Responsable scientifique : E. CHARBONNEL.

autres membres GEM présents : S. RUITTON, J. CABARET, J.G. HARMELIN.

Responsables logistique : FFESSM-Commission Biologie ; C. ROCHE, J. CABARET.

Date : 18 septembre 2010.

Il s'agit de la 7<sup>ème</sup> campagne dans la zone des Calanques. L'inventaire est organisé par la FFESSM et le GIP Calanques, le GEM étant en appui scientifique. Cette année, 55 plongeurs de 5 structures de plongée, dont 4 membres du GEM ont participé au recensement des mérours. Au total, 45 mérours ont été recensés, dont 38 dans les calanques. Ce chiffre fluctue depuis 2004 entre 24 et 56 selon les années car l'effort d'échantillonnage est variable d'une campagne à l'autre. Il s'agit majoritairement de mérours de taille comprise entre 50 et 60 cm (51% du stock). La structure sexuelle de la population est constituée en grande majorité d'immatrices (< 50 cm) et les

classes extrêmes (petits et très gros individus) sont très faiblement représentées. Toutefois, on peut noter l'observation de petits individus en 2010 (3 mérus < 30 cm, dont un de 15 cm).

La profondeur moyenne de rencontre ( $20,1 \pm 6,4$  mètres) est élevée et les mérus rencontrés ont un comportement farouche. Les mérus sont les plus abondants au niveau des Impériaux de Riou (16), mais globalement, les effectifs sont dispersés sur l'ensemble des sites.

Les inventaires des Calanques permettent surtout de sensibiliser et fédérer l'ensemble des participants autour d'une action symbolique. Cette démarche de science participative et éco-citoyenne est d'ailleurs préconisée par le Grenelle de la mer. Néanmoins, dans le cadre de la mise en place du futur Parc National, il sera indispensable de réaliser un véritable état zéro plus exhaustif avec un comptage plus rigoureux sur le plan scientifique, en associant une équipe du GEM (plongeurs et apnéistes), comme cela se pratique dans les autres AMP (Port-Cros, Bonifacio, Côte Bleue) et les sites Natura 2000 (La Ciotat, Porquerolles, Cavalaire).

Discussion : J.G. HARMELIN : *il faudra choisir un nombre limité de sites sur lesquels le GEM portera les efforts de recensement car la zone est immense. 30 corbs ont été vus mais tous en profondeur et au même endroit.*

### **Mission exploratoire à Scandola : un peuplement de mérus exceptionnel !**

Responsables scientifiques : J.M. COTTALORDA, P. FRANCOUR et J.M. DOMINICI.

Du 29 juillet au 4 août 2010 s'est déroulée une mission d'étude des mérus de la Réserve naturelle de Scandola. Les plongées ont (pour l'essentiel) été réalisées au niveau de la réserve intégrale, et de l'îlot de Palazzu en particulier. En matinée, l'après-midi et/ou au coucher du soleil. Composée de J.M. COTTALORDA, J.M. DOMINICI, P. FRANCOUR, M. HARMELIN-VIVIEN et J.G. HARMELIN, cette mission a permis de confirmer les résultats et l'efficacité de cette réserve corse, notamment sur l'importance du peuplement de mérus de Scandola et de ses environs immédiats.

Lors d'une mission réalisée en 1975 pour faire un état des lieux de Scandola (alors zone surpêchée), avant son classement en réserve, seuls 6 mérus bruns (*Epinephelus marginatus*) avaient été dénombrés. Plus de 150 évoluent désormais au niveau de la seule réserve intégrale, à l'intérieur de laquelle on peut également rencontrer 3 autres espèces de mérus : la badèche (*E. costae*), le mérus gris (*E. caninus*) et le mérus royal (*Mycteroperca rubra*). Une situation exceptionnelle sur les côtes méditerranéennes nord-occidentales. La confirmation pour le GEM de la nécessité de renouveler ou de renforcer les moyens de protection de ces espèces sur nos côtes. Toutes ces informations et observations seront très précieuses pour préparer la mission de comptage de mérus qui se déroulera à Scandola la dernière semaine de juillet 2011, avec 9 plongeurs et 4 apnéistes du GEM.

### **ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Selon les statuts du GEM, le Conseil d'Administration est renouvelé tous les trois ans, les membres sont rééligibles et il n'y a pas de limite du nombre d'administrateurs.

Bien que nos statuts ne le rendent pas obligatoire, nous procédons à un vote à bulletin secret en proposant une liste des candidats dont les noms pourront être rayés par les votants. Seront élus ceux qui auront obtenu plus de 50 % des suffrages soit 33 voix sur 65 (37 membres présents et 28 pouvoirs). Treize candidats se sont déclarés à la suite de l'appel envoyé avec les convocations à l'Assemblée Générale :

BACHET Frédéric, BINCHE Jean-Louis, CABARET Jean, CANTOU Michel, COTTALORDA Jean-Michel, CULIOLI Jean-Michel, FRANCOUR Patrice, HARMELIN Jean-Georges, LELONG Patrick, QUIGNARD Jean-Pierre, RANCHER Jacques, ROBERT Philippe, RUITTON Sandrine.

Le dépouillement des votes se fait en présence de deux membres du GEM non candidats au conseil. Les treize candidats sont élus à la majorité absolue.

A l'issue du vote, le conseil d'administration nouvellement élu se réunit pour constituer le bureau :

Président :	ROBERT Philippe
Vice-Président :	CANTOU Michel
Secrétaire :	LELONG Patrick
Trésorier :	BACHET Frédéric

## **PROGRAMME 2011**

### **- Missions et programmes de recherche**

#### **Scandola**

Mission de 8 jours, deuxième quinzaine de juillet dans la réserve intégrale et Palazzu.  
Responsable scientifique P. FRANCOUR ; logistique J.M. COTTALORDA et J.M. DOMINICI.  
9 plongeurs + 4 apnéistes.

#### **Parc national de Port-Cros**

Mission triennale, protocole identique aux précédentes, une semaine en octobre.  
Responsables scientifiques S. RUITTON et L. Le DIREACH avec l'appui de J.G. HARMELIN ; logistique Parc National de Port-Cros.

#### **La Ciotat**

Mission biennale, protocole identique aux précédentes, trois jours en octobre.  
Responsables scientifiques P. FRANCOUR, J.M. COTTALORDA ; logistique et accueil G. CARRODANO.  
Il n'y a pas de convention de partenariat pour cette mission, son financement sera assuré, comme les années précédentes par les dons obtenus par J. RANCHER. Il faut envoyer en effet un dossier de demande de subvention au CG 13 (F. BACHET) et à l'Agence de l'Eau (P. FRANCOUR).  
*Les résultats des missions à La Ciotat sont très précieuses pour la comparaison des populations de mérou dans et hors AMP.*

#### **Les Aresquiers**

Mission de quelques jours en août ; 5 plongeurs + 5 apnéistes.  
Responsables F. BONHOMME, M. CANTOU ; logistique et logement Station de Biologie Marine et Lagunaire.  
*Cette zone était dépourvue de mérou dans le passé mais, depuis quelques années, on en voit quelques uns et les pêcheurs en capturent à la nasse.*

#### **Calanques de Marseille**

Mission annuelle FFESSM en collaboration avec le GEM, 1 jour en octobre (date à choisir pour ne pas empiéter sur les autres missions, notamment sur celle de La Ciotat).  
Responsables J. CABARET, E. CHARBONNEL ; logistique FFESSM et GIP des Calanques.  
*Le but premier des inventaires dans les Calanques est de faire connaître les espèces et d'initier aux méthodes de comptage les plongeurs participants.*

#### **Réserve Naturelle de Cerbère-Banyuls**

Mission quinquennale, protocole identique aux précédentes, 12-16 ou 19-24 septembre.  
Responsable scientifique Jérôme PAYROT ; logistique Conseil Général des Pyrénées Orientales.  
12 à 18 plongeurs en immersion, 4 plongeurs de secours et 4 pilotes, 4 à 6 apnéistes.  
*Ce n'est pas une mission organisée par le GEM mais de nombreux participants en font partie.*

### **- Colloque international sur les mérous au Maroc**

L'année dernière, Ali AIT ALI, correspondant GEM au Maroc, fondateur et responsable du GMTM (Groupe Marocain de Travail sur le Mérou) a proposé d'organiser le 3ème symposium au Maroc en mai 2011 à M'Diq près de Tétouan sur la côte méditerranéenne du Maroc. Il est décidé d'une organisation conjointe INRH (Ali AIT ALI) et GEM, le rôle du GEM étant une aide à l'organisation, une supervision du contenu scientifique et la recherche d'aides financières pour la venue des membres du GEM.

Le Conseiller du Roi du Maroc a fait parvenir au GEM le "Haut Patronage de Son Altesse Royale" via l'ambassadeur en France.

A 4 mois de la date prévue nous devons constater que les aspects opérationnels ne sont pas suffisamment avancés : Ali AIT ALI a estimé un budget de 40 000 € pour la partie Maroc (non compris les voyages, les hébergements et les repas) ; peu ou pas de retours scientifiques à la première annonce ; mutation de Ali AIT ALI

à Casablanca ; événements récents dans le Maghreb risquant d'en réduire le nombre de participants,... Il est probablement trop tard pour une organisation en mai 2011 et le président a fait part de nos doutes à Ali AIT ALI.

#### **Proposition de P. FRANCOUR :**

La Société Zoologique de France organise un congrès annuel qui se déroule alternativement en France et dans un pays du Maghreb. En novembre 2010, il a eu lieu en Tunisie, en 2011 c'est P. FRANCOUR qui l'organise à Nice au mois de septembre ; en 2012, ce sera le tour d'un pays du Maghreb. Plusieurs thèmes sont au programme de ces congrès, un des thèmes de celui de Nice sera "La recherche scientifique dans les Aires Marines Protégées" (des communications provenant du GEM seraient les bienvenues). Pour 2012, P. FRANCOUR va suggérer le Maroc avec un thème "Mérus". L'organisation de ces congrès est sous la responsabilité de la Société Zoologique de France et de son homologue local ; la gestion du thème "Mérus" pourrait confiée au Groupe Marocain de Travail sur le Mérou d'Ali AIT ALI.

Ph. ROBERT va contacter Ali AIT ALI pour lui faire part de nos réflexions.

### **SECURITE PLONGEE ET APNEE**

Un nouveau décret sur la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare vient de paraître (Décret n° 2011-45 du 11 janvier 2011 ; JO du 13 janvier 2011). Il sera suivi d'arrêtés qui risquent d'en modifier le contenu.

Un long débat a lieu au sein du conseil d'administration sur l'interprétation de ce texte. Des précisions seront demandées aux responsables juridiques de la FFESSM pour définir les contraintes et obligations que ce texte entraîne pour l'organisation des missions GEM, et, d'une manière plus générale, pour la pratique de la plongée ou de l'apnée dans nos structures respectives.

Quelques points sont relevés par J. CABARET :

Ce décret concerne toute immersion supérieure à 10 hPa soit 1 m. Il est applicable pour la plongée professionnelle, l'apnée et la plongée loisir, l'utilisation de mélanges nitrox, trimix,...

Chaque participant à une mission GEM devra fournir le CAH, le livret, un certificat médical en cours de validité et un justificatif de contrôle annuel du/des détenteurs.

Par ailleurs un conseiller à la prévention hyperbare (CPH) est nommé, son rôle étant d'évaluer les risques, de mettre en œuvre les moyens de sécurité et d'améliorer la prévention des risques. En conséquence chaque mission devra être pourvue :

- d'un **manuel de sécurité** contenant les fonctions et rôles de chacun, les équipements requis, les règles de sécurité, les éléments de plongée, les méthodes utilisées et les procédures d'alerte.

- des **fiches de sécurité** consignait le niveau de chaque intervenant, le type de plongée, la durée, les incidences sur l'exposition hyperbare, les caractéristiques des équipements, les recommandations médicales, les mélanges utilisés, l'analyse des gaz utilisés et les modifications de profils.

Obligations de la structure : elle met à disposition les moyens de sécurité (bloc sécu), de secours VHF / téléphone, O2... ; elle assure la "maintenance et le contrôle du matériel utilisé" et consigne les analyses des gaz utilisés.

Autres points :

*Une intervention ne peut être effectuée par une personne seule sans surveillance.*

*Une équipe est constituée de 2 personnes à minima : 1 opérateur CAH et 1 surveillant en capacité de porter les 1er secours regroupant les moyens de communication d'alerte et de premier secours ; il y a possibilité d'alternat en regard de compétences identiques (CAH et Secours) sur les opérations.*

*Les participants étrangers devront fournir une attestation de formation et de qualification délivrée par l'autorité compétente de l'état concerné.*

Quelques questions restent à élucider :

- Apnée.
- CAH et intervention jusqu'à 1000 hPa 10 m.
- Possibilité utilisation matériel personnel (bloc, détenteur....) ; notion de moyens de communication.
- En regard des profondeurs et des classes du décret de 1990 abrogé et des nouvelles définitions de profondeurs en regard de la section 4 art 5 : les titulaires de certificats d'aptitude à l'hyperbarie délivrés antérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret conservent le bénéfice des aptitudes définies

dans ces certificats. Pour l'application du présent décret, les intitulés des classes et les pressions relatives maximales mentionnées à l'article 3 du décret du 28 mars 1990 susvisé ont pour équivalence les intitulés et pressions relatives maximales figurant en annexe au présent décret.

En définitive il convient de regarder avec beaucoup d'attention les arrêtés qui suivront ce décret.

Le décret sera joint au compte rendu de l'assemblée générale et mis sur le site Internet avec les fiches et manuels nécessaires pour les missions.

Discussion : N. BAILLY : *d'après Alain COUTE, un arrêté serait en préparation pour préciser les obligations de chaque catégorie de plongeur hyperbare.*

J.G. HARMELIN : *le recycleur est de plus en plus utilisé pour les comptages, les observations, la photographie,... et il n'y a aucune indication sur son usage dans le décret. On peut estimer que puisqu'il n'y a pas d'interdiction, c'est autorisé.*

## **STATUTS DE PROTECTION DES MEROUS ET DU CORB**

A la suite de la décision prise lors de l'assemblée générale de 2010, une proposition de statut de protection des mérous et du corb a été rédigée par le conseil d'administration. Elle est annexée à ce compte rendu.

Cette demande, intitulée "**Proposition de statut de protection des mérous et du corb en vue d'une meilleure gestion des stocks**", concerne le mérou brun (*Epinephelus marginatus*), la badèche (*Epinephelus costae*), le mérou gris (*Epinephelus caninus*), le cernier (*Polyprion americanus*) et le corb (*Sciaena umbra*) :

En Méditerranée continentale :

- pour le mérou brun : reconduction de l'arrêté actuel (pêche à l'hameçon et la chasse sous-marine interdites) avec une durée d'application de 10 ans.
- pour les autres espèces de mérous et le corb : arrêté identique à celui du mérou brun (pêche à l'hameçon et la chasse sous-marine interdites) avec une durée d'application de 10 ans.

En Corse :

- pour le mérou brun et les autres espèces de mérous : reconduction de l'arrêté actuel (chasse sous-marine interdite) avec une durée d'application de 10 ans.
- pour le corb : chasse sous-marine limitée à 1 prise d'une taille minimale de 40 cm par personne et par jour.

Cette proposition, après validation par l'assemblée, sera envoyée à Charlotte GOBIN, Chargée de mission Biodiversité marine au Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, accompagnée d'un argumentaire sur le corb mis au point par J.G. HARMELIN.

Discussion : M. ANDRE : *on emploie les termes de "gestion des stocks" dans le titre, si les populations de ces espèces augmentent comme on peut le constater pour le mérou brun, il y a un risque d'annulation de ces mesures.*

F. BACHET : *nous demandons un arrêté préfectoral de longue durée. L'autre alternative est le classement en espèce protégée qui n'est pas scientifiquement recevable, qui est très contraignante et qui aurait peu de chances d'aboutir.*

R. VALLON : *il existe une "charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable" qui vient d'être signée par les fédérations et associations concernées.*

M. HARMELIN-VIVIEN : *les engagements de bonne conduite ne valent pas une réglementation : en Corse, on a vu un chasseur, juste à la limite de la réserve, portant une grande quantité de corbs à son accroche-poissons.*

P. FRANCOUR : *à la fin de notre proposition on préconise un renforcement des moyens de surveillance pour faire appliquer la réglementation déjà existante.*

L. LE DIREAC'H : *nous souhaitons une harmonisation pour les dates des arrêtés entre la Corse et les côtes continentales mais il y a un avantage au décalage entre les deux : chaque demandeur peut s'appuyer sur ce qui est en cours de l'autre côté lors du renouvellement.*

H. KARA : *ne doit-on pas changer le nom de notre association si on s'intéresse à d'autres espèces ?* Ph. ROBERT : *nous nous sommes posé la question mais nos statuts permettent de travailler sur le corb (écosystème du mérou) et le GEM est devenu un label qu'il vaut mieux ne pas modifier.*

**Remarque :** Benjamin DURAND, Directeur-adjoint GIP des Calanques, nous a fait part de la proposition d'instauration d'un moratoire pour le Corb par le Conseil d'Administration de l'Etablissement public Parc national, dans le projet de charte du futur Parc national des Calanques. Le GEM, par J.G. HARMELIN, a répondu que cette intention du GIP ne peut que renforcer le dossier que nous présentons, mais il n'est pas question de le limiter à une portion de territoire de la France continentale. Si notre proposition a l'agrément du ministère, les mesures préconisées pour le corb ainsi que pour les mérours seront appliquées partout sans qu'il soit besoin de le prévoir dans une charte de Parc.

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité moins deux abstentions par l'assemblée.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Pêche au GIG**

R. VALLON : la pêche au GIG (ou JIG) est de plus en plus pratiquée et elle est terriblement efficace sur toutes les espèces. Aux Aresquiers, on assiste à un pillage des loups avec ces GIG ; ils ont permis la capture de plus de 70 poissons par le vainqueur du championnat de France de pêche en mer ; au salon nautique d'Agde, il y avait des GIG sur tous les stands de pêche et une démonstration en piscine.

**Discussion :** J.G. HARMELIN : *la navigation sur Internet avec des mots clé "GIG ou JIG, mérour ou grouper" sur un moteur de recherches est édifiante.*

F. BACHET : *la "charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable" qui préconise des limitations de prises, des marquages, etc. sera probablement suivie par des mesures réglementaires.*

H. VIOLETTE : *on a déjà vu de nouvelles techniques de pêche apparaître, elles sont souvent très efficaces dans un premier temps puis les cibles potentielles apprennent et l'efficacité diminue.*

### **Projet ECOMERO/ECOGAROUA**

J.A. GARCIA-CHARTON : le projet ECOMERO/ECOGAROUA, porté par les universités de Murcia en Espagne et de Santa Catarina au Brésil, vise à caractériser les habitats des mérours espagnols et brésiliens. Les mérours, capturés à la ligne ou au casier, sont "tagués" pour la télémétrie acoustique et des prélèvements effectués pour analyses génétiques (population Atlantique ouest vs Méditerranée). Deux sites sont suivis : la réserve marine de Cabo de Palos - Islas Hormigas en Espagne pour *Epinephelus marginatus*, *E. costae* et *Mycteroperca rubra* et la réserve d'Arvoredo au Brésil pour *E. marginatus*, *Mycteroperca bonaci*, *M. acutirostris*, *M. interstitialis* et *M. microlepis*.

Parallèlement aux missions, un travail de communication est fait vis-à-vis des pêcheurs et des plaisanciers.

### **Programme Corb**

E. DURIEUX demande si le GEM a déjà mis en place un programme de suivi des populations de corbs.

J.G. HARMELIN : *les premiers recensements spécifiques ont débutés en 1990 dans le Parc National de Port-Cros. Par la suite, lors de chaque mission GEM, le comptage des corbs a été fait en parallèle à celui des mérours.*

### **Membres actifs / membres correspondants**

H. KARA, membre correspondant du GEM depuis 1995, aimerait être "membre actif".

Ph. ROBERT : *les "correspondants" sont les membres du GEM vivant à l'étranger, ils sont dispensés de cotisation mais ne peuvent pas voter. Nous avons créé cette catégorie pour éviter le paiement de cette cotisation difficile à percevoir même si elle est symbolique. Mais cette initiative d'H. KARA nous paraît très intéressante et nous ferons un courrier à tous les membres correspondants pour leur demander s'ils désirent devenir membre actif ou conserver leur statut de membre correspondant. Cette disposition renforce la dimension internationale de l'association.*

**Juveniles**

Patrick LOUISY nous montre des photographies prises en Turquie de juveniles de *Mycteroperca rubra*, *Epinephelus marginatus* et *E. costae*.

J.M. COTTALORDA rappelle qu'on est toujours à la recherche de signalisations de juveniles de mérou brun mais aussi d'autres espèces de mérou. G. CARRODANO a observé cette année une grande quantité de mérours dans les eaux de La Ciotat, les pêcheurs en ont pris beaucoup au filet par 90 m de fond.

M. ANDRE et M. DAUFRESNE montrent une courte vidéo prise dans la calanque du Mugel à La Ciotat en septembre : ce n'est qu'au visionnage de cette séquence sur un petit banc de castagnoles, qu'ils ont vu un juvénile de mérou brun de quelques centimètres.

La séance est levée à 16 h 40.

**La prochaine assemblée générale se tiendra, sauf contre ordre,  
à Carry le Rouet, le 21 janvier 2012.**

**Appel à cotisation pour les membres actifs – année 2011**  
chèque de **10 €** à l'ordre du GEM

conformément aux statuts, ceux qui ne régleront pas leur cotisation 2011 seront considérés comme démissionnaires.

**Merci de vérifier vos coordonnées sur le listing mis à jour lors de cette assemblée  
et d'informer le secrétariat de toute modification : [plelong@institut-paul-ricard.org](mailto:plelong@institut-paul-ricard.org)**

**Pièces jointes :** *Bilan financier 2010 ; listing des membres du GEM ; Décret n° 2011-45 du 11 janvier 2011 ; proposition de statut de protection des mérours et du corb.*